

Rencontre avec Richard Ferrand : l'U2P a porté la voix des entreprises de proximité auprès du Président de l'Assemblée nationale

Le Président de l'U2P, Dominique Métayer, s'est entretenu avec le Président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, le 17 mai dernier. La crise sanitaire et économique, l'agenda social partagé du Gouvernement et des partenaires sociaux mais aussi l'agenda autonome des partenaires sociaux étaient à l'ordre du jour. Un tour d'horizon des grands enjeux des entreprises de proximité.

Dominique Métayer
Président de l'U2P

Face au Président de l'Assemblée nationale, je me suis félicité de la concertation régulière organisée en particulier par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et par la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion avec les organisations patronales et les organisations syndicales de salariés.

J'ai rappelé que l'U2P était à l'origine de la création du Fonds de Solidarité qui a permis d'accompagner les plus petites entreprises.

J'ai en outre salué l'annonce très attendue d'un calendrier de réouverture qui permet aux entreprises de se préparer dans les meilleures conditions.

La nécessité que les dispositifs d'accompagnement s'éteignent « en sifflet », pour tenir compte de ce retour progressif à une ac-



tivité normale, doit absolument être prise en compte.

Il serait en effet contreproductif, alors que les mesures d'accompagnement ont permis de sauver des milliers d'entreprises

Le Président de l'U2P, Dominique Métayer, a longuement évoqué la situation des entreprises de proximité au cours d'un entretien avec le Président de l'Assemblée nationale.

et des millions d'emplois, et donc de compétences, qu'un arrêt brutal conduise à la disparition d'entreprises et d'emplois.

Agenda social

Dans ce contexte de crise sanitaire et sociale, il convient de saluer l'agenda social partagé entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Deux accords ont d'ores et déjà été signés dans ce cadre: d'abord l'accord national inter-

professionnel relatif au télétravail du 26 novembre 2020, puis l'accord du 9 décembre 2020 pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et de conditions de travail.

Concernant la santé au travail, l'U2P s'est particulièrement mobilisée pour que les services de santé au travail, devenus les services de prévention et de santé au travail, apportent un véritable service à nos catégories d'entreprises, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Nous avons également obtenu, pour conforter le système, que les médecins de ville puissent être associés aux services de santé au travail. Aussi, l'U2P conteste-t-elle vivement que l'Assemblée Nationale ait, contre l'avis du Gouvernement, en première lecture, créé une nouvelle obligation pour les entreprises de moins de 50 salariés en leur imposant la — Suite p. 2

Volences faites aux femmes

Un guide réalisé par l'UNAPL à destination des professions libérales
page 2

CESE

L'U2P souhaite contribuer pleinement à la réussite de la nouvelle mandature
page 2

Action

La suppression du GNR pour le BTP repoussée
page 3

Suite de la p. 1 — mise en place d'un plan d'action de prévention qui, d'une part n'est pas dans l'accord, et d'autre part est totalement inadapté aux plus petites entreprises.

L'U2P regrette également que le recours aux médecins de ville ait été affaibli alors que seule leur participation permettra d'apporter un vrai service de proximité aux plus petites entreprises et à leurs salariés.

Les aides majorées pour l'embauche d'un apprenti ou d'un jeune en contrat de professionnalisation ont permis en 2020 d'atteindre un record historique du nombre d'apprentis (500 000) et il va permettre en 2021 de maintenir la trajectoire.

En outre, j'ai fait part au Président de l'Assemblée nationale des réserves de l'U2P, pour ne pas dire de son opposition, quant aux orientations sur les travailleurs des plateformes issues du rapport Frouin. Si ces orientations se concrétisaient, elles auraient pour effet de créer de fait un troisième statut entre celui de sala-



Le Président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand.

riés et celui de travailleur indépendant; ce qui serait source de grandes confusions.

Agenda paritaire

Cet entretien a été également l'occasion de revenir sur l'agenda élaboré entre les partenaires sociaux.

L'U2P considère comme une nécessité pour les entreprises de proximité de maintenir et de développer les compétences et les qualifications.

Les efforts doivent aussi se poursuivre en matière d'alternance et d'apprentissage pour répondre aux besoins des entreprises en

matière de qualifications et enrayer les difficultés récurrentes de recrutement.

Représentativité

Enfin, j'ai tenu à revenir sur le défi de la modernisation du paritarisme. Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, doivent participer au dialogue social. La loi du 5 mars 2014 qui a réformé la représentativité patronale permettait une véritable prise en compte des plus petites entreprises, mais elle a été totalement dénaturée par la loi du 8 août 2016 qui, sous la pression du Medef et des organisations

professionnelles représentant les grandes entreprises, a conduit à accroître le poids du nombre de salariés des entreprises adhérentes dans les règles qui régissent la négociation collective. Cette situation est totalement inacceptable car les accords collectifs peuvent s'imposer aux petites entreprises sans leur accord. C'est pourquoi l'U2P milite pour modifier les paramètres concernant la représentativité patronale afin que le nombre d'entreprises adhérentes soit mieux pris en compte.

Autant de points importants pour les entreprises de proximité et sur lesquels l'U2P se montrera particulièrement vigilante. ●

Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, doivent participer au dialogue social, or les accords collectifs peuvent s'imposer aux petites entreprises sans leur accord.

Violences faites aux femmes : un guide à destination des professions libérales

La crise sanitaire du Covid-19 et les confinements successifs ont encore un peu plus mis en lumière la nécessité d'accompagner les femmes victimes de violences conjugales. L'Union nationale des professions libérales (UNAPL, membre de l'U2P) publie un guide pour aider les professionnels libéraux à mieux détecter et appréhender ce phénomène.

La dernière enquête de la Délégation aux victimes (DAV) (structure commune à la police nationale et à la gendarmerie nationale), publiée par le ministère de l'Intérieur, fait état de 146 féminicides en 2019, soit une augmentation de plus de 20 % par rapport à l'année précédente. Dans ce contexte, l'UNAPL, engagée dans ce combat notamment au travers du travail mené par sa commission Parité et Égalité, a élaboré ces derniers mois une étude intitulée « Professionnels libéraux contre les violences faites aux femmes ». Son but : fournir à ses adhérents un support documentaire fourni et pra-

tique sur les violences faites aux femmes.

Les professions libérales, notamment celles exerçant dans les domaines de la Justice et de la Santé, sont en effet amenées au cours de leur activité professionnelle à rencontrer des femmes victimes de violences conjugales. Ce guide publié sur le site de l'UNAPL et en accès libre leur donne les clés pour mieux détecter ce phénomène, pour accompagner les victimes et les orienter vers les structures adaptées à leur situation. « Sur 10 femmes que nous recevons dans nos salles d'attente, 3 ou 4 d'entre elles sont susceptibles d'être ou d'avoir été victimes

de violences conjugales, explique Aminata Niakaté, Présidente de la commission Égalité-Parité de l'UNAPL. *Sachons les détecter et répondre à la détresse de celles qui les subissent.* »

« Les professionnels libéraux rencontrent quotidiennement 5 millions de Françaises et de Français, rappelle de son côté Michel Picon, le Président de l'organisation. *L'UNAPL a voulu engager un travail sur cette question pour éveiller les consciences et inciter les professionnels libéraux à agir lorsqu'ils détectent des femmes en situation de détresse. Tous ensemble, chacun à notre place, nous pouvons agir.* »

Le guide peut d'ores et déjà être téléchargé sur le site Internet de l'UNAPL : www.unapl.fr. ●



Conseil économique, social et environnemental (CESE) : l'U2P souhaite contribuer pleinement à la réussite de la nouvelle mandature

Au terme de la séance plénière d'installation de la mandature 2021-2026 du Conseil économique social et environnemental, l'U2P tient à féliciter le nouveau Président de la troisième chambre de la République, Thierry Beudet, auquel elle a apporté son entier soutien.

De même, l'U2P se félicite de l'accession de l'un de ses membres, Michel Chassang, à la vice-présidence du CESE. Cette désignation permettra de mieux associer les représentants des entreprises de proximité, avec le Président du CESE et l'ensemble des conseillers, à la définition des priorités de la nouvelle mandature et de contribuer pleinement au renforcement de la légitimité et de l'utilité démocratique de l'institution.

Par ailleurs, le groupe Artisanat et Professions Libérales, composé des cinq membres désignés par l'U2P et des trois membres désignés par CMA France (voir encadré), a désigné son Président en la personne de Jean-Christophe Repon.



Philippe Voisin

Michel Chassang, Vice-Président du CESE (g.) et Jean-Christophe Repon, Président du groupe Artisanat et Professions libérales.

En parallèle l'U2P continue de dénoncer la sous-représentation des entreprises de proximité au sein du CESE et ne manquera pas de



Mikael Lafontan

faire des propositions en vue de parvenir dans cinq ans à une photographie plus exacte de la société française afin de mieux éclairer

les choix économiques, sociaux et environnementaux du gouvernement et du parlement. ●

La composition du Groupe Artisanat et Professions libérales

Le groupe comprend les cinq membres désignés par l'U2P : Dominique Anract, Michel Chassang, Fabienne Munoz, Aminata Niakate et Jean-Christophe Repon, et les trois membres désignés par CMA France : Joël Fourny, Jean-François Guihard et Laure Vial.

La suppression du GNR pour le BTP repoussée

L'action des représentants des artisans du bâtiment, des travaux publics et du paysage a abouti à un nouveau report de la suppression du GNR pour ces professionnels. Alors qu'ils en dépendent largement pour faire fonctionner leur outil de travail, ils étaient laissés sans alternative face à une hausse brutale du prix du carburant.

Elle devait intervenir au 1^{er} juillet 2021. La suppression du GNR soulevait de nombreuses questions après un an et demi de crise sanitaire et économique, alors que les professionnels se heurtent à des pénuries et à une hausse du prix des matières premières, et alors que les engagements pris dans la loi n'étaient pas tenus. Celle-ci prévoyait en effet la création d'un nouveau carburant non-routier, teinté et spécifique au BTP afin de limiter les vols en recrudescence. Il fallait en outre dresser une liste du matériel ayant l'obligation d'utiliser ce nouveau carburant, et ce afin d'éviter la concurrence déloyale exercée par d'autres sec-

teurs d'activité pouvant aussi intervenir sur des chantiers.

Ces conditions n'étant pas réunies, la CAPEB et la CNATP, toutes deux membres de l'U2P, avaient vivement protesté auprès du gouvernement. Elles appelaient à un mouvement d'ampleur des professionnels concernés les 28 et 29 mai.

Cette mobilisation se voit couronnée de succès avec l'annonce par le gouvernement du report au 1^{er} janvier 2023 de la suppression du GNR pour les entreprises du BTP et du paysage.

L'U2P tient à saluer l'action de la CAPEB et de la CNATP, qu'elle a soutenue, pour aboutir à cette décision très attendue. ●



Eléonore H / Adobe Stock

Brèves

Encourager la mobilité européenne des apprentis, une priorité réaffirmée au sommet de Porto. Les 7 et 8 mai 2021 s'est déroulé le Sommet social de Porto dans le cadre de la présidence portugaise de l'Union européenne. Jean Arthuis, Président du programme Euro App Mobility, a estimé que le sommet avait confirmé le caractère prioritaire de la mobilité européenne des apprentis et l'implication des états-membres vers cet objectif. L'apprentissage, en particulier lorsqu'il comporte une expérience à l'étranger, représente un atout certain pour s'insérer sans difficulté dans l'emploi et suivre des parcours d'excellence. Jean Arthuis a également souhaité que la Présidence française de l'Union européenne, en 2022, soit l'occasion de concrétiser l'ambition d'un apprentissage et d'une formation professionnelle ouverts sur l'espace européen.

Loi climat : l'U2P mobilisée contre les contraintes pesant sur les plus petites entreprises. Examiné au Sénat à partir du 31 mai, le projet de loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » prévoit l'obligation d'affichage à destination du consommateur des caractéristiques environnementales d'un bien ou service. Une contrainte qui peut rapidement s'avérer disproportionnée et insoutenable pour les entreprises de proximité, nombreuses à proposer un service sur-mesure, c'est-à-dire unique, ou des produits en très petites séries. À l'heure actuelle le projet de loi, plusieurs fois amendé, prévoit que cet affichage puisse faire l'objet de modalités

spécifiques adaptées aux entreprises employant moins de vingt et un salariés et aux entreprises inscrites au répertoire des métiers. L'U2P juge cette formulation imprécise et insuffisamment protectrice pour les entreprises de proximité. Aussi, l'U2P va proposer aux parlementaires de soutenir un amendement visant à ce que les entreprises employant moins de vingt et un salariés et les entreprises inscrites au répertoire des métiers bénéficient effectivement de ces aménagements et qu'il ne s'agisse pas seulement d'une éventualité laissée ouverte.

Réouverture des commerces : la CNAMS rappelle les dispositions figurant dans le protocole sanitaire. Membre de l'U2P et représentant l'artisanat de la fabrication et des services, la CNAMS a rappelé sur son site Internet que la réouverture des commerces s'effectuait sous conditions, et en particulier en respectant un protocole sanitaire strict. Les commerces devront ainsi, entre autres : prévoir un marquage au sol à proximité des caisses indiquant l'espace à respecter entre chaque client ; permettre la prise de rendez-vous ou la réservation de créneau horaire pour la vente accompagnée ; proposer des créneaux horaires de faibles affluences pour les personnes vulnérables ; imposer le port du masque et continuer à mettre à disposition, à l'entrée du magasin, un produit hydro-alcoolique pour garantir l'hygiène des mains, en veillant à son usage effectif. Retrouvez en détails les dispositions applicables aux commerces sur le site Internet de la CNAMS, www.cnams.fr. ●

Sur les réseaux sociaux

« Toutes les mesures qui permettront aux entreprises saines avant la crise de dégager à nouveau de la marge doivent être prises, notamment par un étalement de la dette. » Dominique Metayer, président de l'U2P.

TWITTER — @U2P_FRANCE — 19 MAI 2021

Agenda

17 mai

Rencontre entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P d'une part, et le Président de l'Assemblée nationale Richard Ferrand d'autre part.

20 mai

Réunion du Conseil National de l'U2P.

31 mai

Participation du Président et du Secrétaire général à une réunion de suivi sur la crise sanitaire en présence d'Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

1^{er} juin

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise en présence de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice.

Réunion entre le Président et les Vice-Présidents de l'U2P d'une part, et le ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, Alain Griset, d'autre part.

3 juin

Réunion du Bureau de l'U2P.

8 juin

Réunion de la Commission des Affaires européennes de l'U2P.

17 juin

Réunion du Conseil National de l'U2P.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1^{er} juin 2021

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises
du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale
de l'Alimentation
en Détail

CNAMS

Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers
et des Services

UNAPL

Union Nationale
des Professions
Libérales

CNATP

Chambre Nationale des
Artisans des Travaux Publics
et du Paysage